
— séance —
du conseil municipal

Séance du : 16 décembre 2015
A 20 heure(s)
28 conseillers présents sur 33 en exercice

Etaient présents : M. FREYBURGER, M. LEONARD, Mme DEBRAS, M. LACK, Mme SARTOR, M. CICCONE, Mme ADAMCZYK, M. ZAROOUR, Mme CABALLE, M. FOURRIER, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, M. POLLO, Mme BOUZIANE, Mme FORFERT, M. PAULCSAK, M. CAEILLETE, Mme LELUBRE, Mme MAIAU, M. BALDINI, Mme THIROLOIX, M. BEBING, M. CARRELLI, M. MEIGNEL, Mme GLOGOWSKI et Mme LEDERMANN.

Etaient absents excusés : M. CASAGRANDA (qui a donné procuration de vote à M. FOURRIER), M. CERF (qui a donné procuration de vote à M. CICCONE), M. LEGRAND (qui a donné procuration de vote à M. POLLO), M. TERRIER (qui a donné procuration de vote à Mme GLOGOWSKI) et Mme WERTHE (qui a donné procuration de vote à M. MEIGNEL).

Etait absent sans excuse : Néant.

Secrétaire de séance : Mle MULLER, Secrétaire à la Direction Générale des Services.

Assistait en outre à la séance : M. BAUGUITTE, Directeur de Cabinet.

SOMMAIRE

I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION.....	4
1 / Affaires financières.....	4
1.1 / Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016.....	4
1.2 / Avance sur subvention 2016 au Centre Communal d'Action Sociale.....	5
1.3 / Avance sur subvention 2016 au "Maizières Athlétic Club"	5
1.4 / Subvention exceptionnelle à l'Association "Maizières Cartes"	5
1.5 / Subventions aux Associations intervenant dans le cadre de l'opération "Maizières Sports Vacances 2015"	6
1.6 / Utilisation conjointe d'une benne par la Communauté de Communes "Rives de Moselle" et la Ville de Maizières-lès-Metz.....	6
1.7 / Modification des droits de place du marché dominical.....	6
2 / Affaire de personnel.....	7
2.1 / Approbation du règlement intérieur applicable au personnel communal.....	7
3 / Affaire foncière et domaniale.....	7
3.1 / Régularisation des programmes de vente du patrimoine de Batigère Sarel.....	7
4 / Affaires relatives aux marchés publics.....	8
4.1 / Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Maizières-lès-Metz et la Communauté de Communes "Rives de Moselle" pour la passation des marchés d'exploitation des installations thermiques.....	8

4.2 / Convention de mise à disposition d'un véhicule au Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre du transport des personnes âgées.....	9
II) RAPPORT D'INFORMATION.....	9
II.1 / Délégation permanente consentie par le Conseil Municipal au Maire	9
III) INFORMATION.....	11

XXXXXXXXXX

Avant de débiter cette séance du Conseil Municipal, le Maire tient à féliciter Mme Marie-Rose SARTOR, Adjointe au Maire, élue au Conseil Régional d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine dimanche 13 décembre dernier. C'est la première fois dans l'histoire de la Commune qu'un Conseil Municipal compte un Conseiller Régional parmi ses membres en plus d'un Représentant au Conseil Départemental de la Moselle.

Constatant que le quorum est atteint, le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en proposant à l'Assemblée d'adopter le compte-rendu de la réunion du 20 novembre 2015 ; ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Il donne lecture de l'ordre du jour. Une fois cette lecture achevée, il informe l'Assemblée Municipale de sa décision de mettre fin au détachement sur emploi fonctionnel du Directeur Général des Services de la Ville.

Il propose ensuite aux Conseillers Municipaux qui le souhaitent de poser une question orale en fin de séance. M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal du Groupe "Maizières, une Ville pour tous", souhaite savoir si de nouvelles informations peuvent être apportées sur le sujet évoqué en huis clos lors du Conseil Municipal du 20 novembre dernier.

Le Maire répond que les services ont progressé dans leurs investigations mais qu'il est prématuré de faire un point de l'avancée de la procédure. Néanmoins, il s'engage à tenir l'Assemblée informée dans les meilleurs délais.

Aucune question n'étant posée, le Maire cède la parole à Mme Christine CABALLE, Adjointe au Maire, pour proposer au vote l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016.

I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION -

1 / Affaires financières -

1.1 / Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016 -

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 26 voix pour et 7 abstentions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi du 5 janvier 1998 dite « Loi d'amélioration de la décentralisation »,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits (d'investissement) ouverts au budget de l'exercice précédent.

La présente autorisation est détaillée comme suit :

Chapitres budgétaires	Total prévu 2015	Autorisation 2016
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	597 120,91 €	149 280,23 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	5 731 832,54 €	1 432 958,14 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	2 430 515,65 €	607 628,91 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 759 469,10 €	2 189 867,28 €

1.2 / Avance sur subvention 2016 au Centre Communal d'Action Sociale -

L'avance sur subvention 2016 au Centre Communal d'Action Sociale est soumise au vote des Conseillers Municipaux par Mme Mireille FORFERT, Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 31 voix pour (M. le Maire et Mme DEBRAS ayant décidé de ne pas prendre part au vote au vu de leurs fonctions de Président et Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale),

sur invitation de M. Maurice LEONARD, 1er Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande du Centre Communal d'Action Sociale en date du 2 novembre 2015,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de garantir le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale dans l'attente du vote du Budget Primitif 2016,

DECIDE d'accorder une avance d'un quart de la subvention versée en 2015, soit un montant de 143 250,00 € au CCAS,

IMPUTE la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au Budget de la Ville pour l'année 2016 chapitre 65, article 657362, fonction 520.

1.3 / Avance sur subvention 2016 au "Maizières Athlétic Club" -

Le Maire cède la parole à M. Pascal CICCONE, Adjoint au Maire, pour soumettre au vote du Conseil Municipal l'avance sur subvention à accorder au Maizières Athlétic Club.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 32 voix pour (M. BEBING ayant décidé de ne pas prendre part au vote au vu de ses fonctions au sein de l'Association "Maizières Athlétic Club"),

VU le courrier du "Maizières Athlétic Club" en date du 28 novembre 2015,

DONNE son accord pour le versement par la Commune d'une avance de 20 000 € au "Maizières Athlétic Club" à imputer sur la subvention 2016.

1.4 / Subvention exceptionnelle à l'Association "Maizières Cartes" -

M. CICCONE reprend la parole afin de faire voter la subvention exceptionnelle à accorder à l'Association "Maizières Cartes".

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU la demande de la Présidente de l'Association "Maizières Cartes",

DONNE son accord au versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 150 €, au titre de l'année 2015, à l'Association "Maizières Cartes".

1.5 / Subventions aux Associations intervenant dans le cadre de l'opération "Maizières Sports Vacances 2015" -

La parole est ensuite donnée à M. Mehdi ZAROUR, Adjoint au Maire, qui liste les subventions pouvant être accordées aux Associations intervenant dans le cadre de l'opération "Maizières Sports Vacances 2015".

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

ACCORDE les subventions suivantes dans le cadre de l'opération « Maizières Sport Vacances » pour l'année 2015 :

ASSOCIATIONS	Subventions Montants €
Association Point Jeunes.....	2 340,00 €
Olympique Maizières Lutte	1 512,00 €
Maizières Athlétic Club.....	774,00 €
Entente Sportive Maizières.....	774,00 €
TOTAL	5 400,00 €

1.6 / Utilisation conjointe d'une benne par la Communauté de Communes "Rives de Moselle" et la Ville de Maizières-lès-Metz -

L'utilisation conjointe d'une benne par la Communauté de Communes "Rives de Moselle" et par la Ville de Maizières-lès-Metz est proposée au vote de l'Assemblée par Mme Malika THIROLOIX, Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention d'utilisation de la benne située aux ateliers municipaux par la Communauté de Communes "Rives de Moselle",

CONSIDERANT la nécessité de formaliser l'utilisation de la benne des ateliers municipaux par la Communauté de Communes "Rives de Moselle" et de partager les frais correspondants à la location de cette même benne, au transport et au traitement des déchets,

APPROUVE la convention d'utilisation de la benne située aux ateliers municipaux par la Communauté de Communes Rives de Moselle,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DECIDE d'inscrire au Budget Primitif 2016 les recettes à percevoir dans le cadre de cette convention.

1.7 / Modification des droits de place du marché dominical -

Sur invitation du Maire, M. ZAROUR reprend la parole afin d'évoquer la modification à apporter aux droits de place du marché dominical.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 26 voix pour et 7 abstentions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 19 décembre 2014 fixant les tarifs des droits de place des marchés hebdomadaires,

CONSIDERANT les incidences liées aux conditions climatiques durant les mois de janvier et février pour les commerçants non-sédentaires,

APPROUVE la minoration de 50 % du tarif en cours pour les droits de place pour les étals des commerçants non-sédentaires installés lors des marchés dominicaux qui auront lieu du 1er janvier 2016 au 29 février 2016,

FIXE le tarif des droits de place pour les étals des commerçants non-sédentaires installés lors des marchés dominicaux à 0,90 € le mètre linéaire pour la période du 1er janvier au 29 février 2016.

2 / Affaire de personnel -

2.1 / Approbation du règlement intérieur applicable au personnel communal -

M. Serge BARBIER, Conseiller Municipal, propose d'approuver le règlement intérieur applicable au personnel communal.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du droit local applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable du Comité Technique réuni le 27 novembre 2015,

APPROUVE le règlement intérieur du personnel communal comme joint en annexe,

DIT que ce règlement sera communiqué à tout agent (actuel et à venir) employé à la Ville de Maizières-lès-Metz.

3 / Affaire foncière et domaniale -

3.1 / Régularisation des programmes de ventes du patrimoine Batigère-Sarel -

La régularisation des programmes de ventes du patrimoine Batigère-Sarel est soumise au vote de l'Assemblée par M. Maurice LEONARD, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 32 voix pour (Mme SARTOR ayant décidé de ne pas prendre part au vote au vu de ses fonctions au sein de cette entité),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Habitation et notamment son article L 443-7,

VU la demande de Batigère-Sarel en date du 7 octobre 2015,

DECIDE d'entériner la liste des 10 logements locatifs, sociaux et cessibles appartenant à Batigère-Sarel et dont la liste figure ci-dessous :

Adresse	Type
17, Rue Charles de Foucauld	T4
27, Rue Mermoz	T4
7, Avenue de Brioux	T4
7, Avenue de Brioux	T4
9, Avenue de Brioux	T3
15, Rue Calmette	T3
27, Rue Mermoz	T3

CHARGE le Maire d'en informer la Direction Départementale des Territoires.

4 / Affaires relatives aux marchés publics -

4.1 / Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Maizières-lès-Metz et la Communauté de Communes "Rives de Moselle" pour la passation des marchés d'exploitation des installations thermiques -

M. LEONARD reprend la parole afin de donner lecture du point relatif à la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Maizières-lès-Metz et la Communauté de Communes "Rives de Moselle" pour la passation des marchés d'exploitation des installations thermiques.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics du 1^{ER} août 2006,

VU la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés d'exploitation des installations thermiques,

CONSIDERANT l'intérêt de constituer ce groupement de commandes, pour le renouvellement des marchés :

- d'assistance à la passation du marché d'exploitation des installations thermiques et de suivi dudit marché,

- de services d'exploitation des installations thermiques,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la passation des marchés concernés,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes régie par l'article 8 du Code des Marchés Publics, désignant la Ville de Maizières-lès-Metz coordonnatrice du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter le ou les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir au terme des procédures organisées dans le cadre du groupement,

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

4.2 / Convention de mise à disposition d'un véhicule au Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre du transport des personnes âgées -

Mme Marie-Rose SARTOR, Adjointe au Maire, propose de voter une convention de mise à disposition d'un véhicule au Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre du transport des personnes âgées.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 31 voix pour (M. le Maire et Mme DEBRAS ayant décidé de ne pas prendre part au vote au vu de leurs fonctions de Président et Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale),

sur invitation de M. Maurice LEONARD, 1er Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article L123-5

CONSIDÉRANT l'objet d'intérêt général poursuivi par le Centre Communal d'Action Sociale, qui agit au bénéfice du transport des personnes âgées,

APPROUVE la convention de mise à disposition, à titre gratuit, du véhicule immatriculé DX- 209-QF auprès du Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre du service de transport de personnes âgées pour une durée de 3 ans renouvelable,

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition dudit véhicule au Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre du service de transport de personnes âgées.

II) RAPPORT D'INFORMATION -

II.1 / Délégation permanente consentie par le Conseil Municipal au Maire -

Le Maire reprend ensuite la parole afin de lister les délégations permanentes qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal dont il a fait usage.

Pour ce qui concerne la passation de marchés publics au montant unitaire de moins de 207 000 € H.T. pour les marchés de fourniture et de service et de moins de 5 186 000 € HT pour les marchés de travaux (soit des Marchés à Procédure Adaptée - MAPA), ont été conclus les contrats suivants :

- Marché d'acquisition et de livraison de papier à en-tête et d'enveloppes signé le 13 novembre 2015 avec l'imprimerie L'HUILLIER (57192 Florange). Marché à bons de commandes avec un minimum annuel de 1 500 € H.T et un maximum annuel de 4 500 € H.T., conclu pour une durée d'un an à compter de la notification du marché et renouvelable tacitement 2 fois pour une durée d'un an.
- Marché de prestations de vérification, d'entretien, de maintenance et de dépannage de matériel de cuisine en place dans 6 bâtiments de la Ville équipés de cuisine, signé le 26 octobre 2015 avec la Société TECNAL (54330 Vezelise). Marché à bons de commandes avec un minimum de commandes de 10 000 € H.T. et un maximum de 30 000 € H.T. (hors pièces et main d'œuvre), pour toute la durée du contrat, soit 4 ans.
- Marché de prestations de vérification, d'entretien et de maintenance de matériel incendie signé le 26 octobre 2015 avec la Société SIVIHE (57670 Lening). Marché à bons de commandes avec un maximum de commandes pour toute la durée du contrat (3 ans) fixé à 20 000 € HT.
- Marché de prestations de nettoyage des réseaux de soufflage et VMC et de dégraissage des hottes et ventilations de certains bâtiments de la Ville, signé le 26 octobre 2015 avec la Société HYGIA'CLIM (57175 Gandrange) pour une durée de 4 ans et pour un montant maximum de commandes fixé à 40 000 € H.T. pour toute la durée du contrat.
- Marché de prestations de maintenance et d'entretien des ascenseurs situés Rue de la Gare et Rue de la Robinette (ascenseurs de la passerelle SNCF) et à la Médiathèque, signé le 26 octobre 2015 avec la Société ASCELEC (57000 Metz) pour une durée de 4 ans et un montant de 3 900 € H.T. par an.

Pour ce qui concerne les avenants, ont été conclus :

- Avenant n°1 au lot n°2 « Nettoyage des locaux, de la vitrerie et des rideaux des bâtiments sportifs » du marché n°14/01 relatif aux prestations de nettoyage des locaux de la vitrerie et des rideaux des bâtiments communaux, signé le 30 octobre 2015 avec la Société H.REINIER / ONET PROPRETE SERVICES (57155 Marly). Cet avenant vise à intégrer au marché le nettoyage des vitres du gymnase Victor Hugo sis Rue du Vieux Château, récemment rénové qui comporte désormais une baie vitrée et ce pour un montant forfaitaire annuel de 899,20 € HT soit 1 079,04 € TTC. Le lot n°2 est un marché à bons de commande d'un montant de 30 000 € H.T minimum et de 70 000 € HT maximum. Le présent avenant modifie le montant maximum du marché qui est porté à 75 000 € H.T par an afin de tenir compte des incidences de cet avenant.

Cette augmentation génère une hausse de 7,1% du montant du marché en question. La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à sa passation lors de sa réunion du 30 octobre 2015.

Pour ce qui concerne l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance il a été décidé d'accepter :

- L'indemnité de 348 € T.T.C proposée par la SMACL sur le lot n° 1 « Dommages aux Biens » des marchés d'assurances pour la dégradation d'un potelet Place Victor Hugo par un véhicule identifié,
- L'indemnité de 800 € T.T.C proposée par la SMACL sur le lot n° 1 « Dommages aux Biens » des marchés d'assurances pour l'incendie d'un véhicule identifié qui a occasionné des dégâts sur la façade de l'école maternelle « les Écartés » le 3 juin 2013,
- L'indemnité de 866,26 € T.T.C proposée par la SMACL sur le lot n° 3 « Flotte automobile » des marchés d'assurances concernant un bris de glace sur le véhicule propriété de la Ville (BW-066-LL) réalisé lors d'une tonte effectuée par des agents du Service des espaces verts au parc Dany Mathieu.

Pour ce qui concerne l'aliénation de gré à gré de biens inférieurs à 4.600 € :

Cession d'une remorque pour 150 € :

- Ce bien rentré dans l'inventaire en 1995, faisait partie du matériel rétrocédé par la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz. La valeur d'acquisition s'élevait à 1 676,95 €, le bien est amorti. La remorque n'étant plus adaptée aux nouvelles tondeuses, elle était sans utilité depuis 3 ans. Par courrier en date du 12 juillet 2015, M. Tailleur, résidant à Maizières-lès-Metz, a proposé de la racheter au prix de 150 € pour son usage personnel.

Cession de deux fours pour 800 € :

- Ce lot de biens est rentré dans l'inventaire en 2006 et a été acquis pour un montant de 28 785,45 € à l'occasion de la rénovation et de l'extension du périscolaire Dany Mathieu. Ces deux fours nécessitaient des réparations fréquentes et au vu de la production à fournir sur la structure « Périscolaire Dany Mathieu – Cuisine professionnelle », il était nécessaire de procéder à leur remplacement. Dans le cadre de celui-ci, la Société Restaurabelle a souhaité racheter les anciens fours pour un montant de 800 €.

III) INFORMATION -

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire souhaite informer officiellement l'Assemblée d'un sujet important pour la Ville et tout particulièrement pour sa Police Municipale.

Depuis le printemps dernier, la Municipalité travaille sur le projet d'armement de la Police Municipale de la Ville. Ce long travail de préparation a nécessité de l'investissement de la part des services communaux, des élus mais aussi des services de l'Etat dont le Maire tient à souligner la qualité de la coopération. Ce processus arrivant à son terme, il est prévu des séances de formation pour encadrer au mieux les agents porteurs d'armes (pistolet semi-automatique et pistolet à impulsion électrique). Cet armement deviendra donc une réalité dans les prochains mois.

De plus, l'ensemble du service de Police Municipale (policiers municipaux et agents de surveillance de la voie publique) sera équipé de gilets pare-balles. En effet, le Maire tient à assurer la sécurité de ceux qui assurent celle des administrés.

M. BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", regrette que ce sujet soit abordé comme un point d'information et non comme un point pouvant être débattu au Conseil Municipal afin d'informer l'Assemblée plus en détail.

Cette information importante est donnée après les autres points d'information et laisse à penser à M. BEBING que le Maire souhaite faire passer cette information en toute discrétion. Le fait que M. BEBING fasse cette remarque, n'indique pas que lui-même et les Conseillers Municipaux d'Opposition seraient contre, il indique qu'il aurait aimé en débattre devant l'Assemblée Communale pour que chacun expose son point de vue.

L'annoncer ainsi ne lui semble pas courtois.

Le Maire répond qu'il comprend le point de vue de M. BEBING qui est celui d'un Conseiller Municipal d'Opposition. Néanmoins, il explique qu'il a en sa possession des données qui touchent à la sécurité publique, c'est donc sciemment qu'il n'y a pas eu débat sur le sujet.

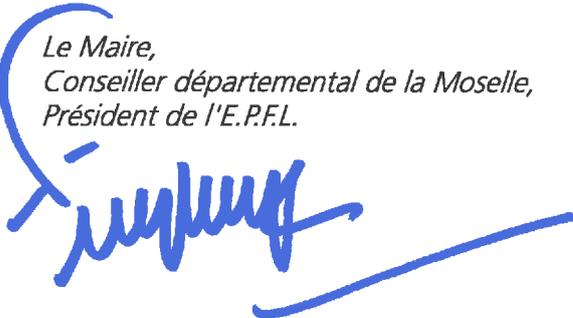
De plus, le Maire rappelle que cette décision appartient en propre au premier Magistrat.

Pour terminer son propos, le Maire ajoute que son homologue de Metz n'a pas eu non plus recours à un débat préalable.

La Municipalité a comme objectif des considérations liées à la sécurité publique et ce n'est pas pour fuir un débat qu'il prend cette décision mais uniquement pour des raisons liées à la sécurité publique. Le Maire demande donc à l'Assemblée de l'entendre et le comprendre dans le contexte particulier que le pays connaît.

Ce point d'information clos, le Maire souhaite à l'ensemble du Conseil Municipal de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

*Le Maire,
Conseiller départemental de la Moselle,
Président de l'E.P.F.L.*



Julien FREYBURGER